

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

A R R E T E

portant inscription de la
parcelle n° E 49 du site
archéologique du Dolmen de
Luc I, commune de Palmas
(Aveyron), sur l'Inventaire
Supplémentaire des
Monuments Historiques

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la république de région.;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la république de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 88.823 du 18 juillet 1988 relatif aux attributions du Ministère de la Culture et de la Francophonie ;

La Commission régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Midi-Pyrénées en sa séance du 17 novembre 1993 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que le site archéologique du dolmen de Luc I sur la commune de Palmas (Aveyron), présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation en raison de son ancienneté et de sa bonne conservation.

CONSIDERANT la nécessité de donner à l'immeuble une mesure de protection à titre conservatoire, quelle que soit l'issue de la procédure de classement initiée sur proposition de la COREPHAE ;

A R R E T E

Article 1er -

Est inscrite parmi les Monuments Historiques la parcelle E 49 d'une contenance de 1 ha 99 a 85 ca, du site archéologique du dolmen de Luc I sur la commune de Palmas (Aveyron), et appartenant à :

- Monsieur CANTAGREL André Gabriel, né le 17/02/1942 à Pierrefiche d'Olt (Aveyron), agriculteur, et à son épouse, Madame SALEIL Marie Madeleine, née le 19/07/1946 à Recoules-Previnquières (Aveyron), sans profession, et demeurant à Soulages, 12310 Palmas.

Les intéressés en sont propriétaires par acte de donation-cession, passé devant Maître TABART, Notaire à Layssac (Aveyron), le 21/05/1966 et publié au bureau des Hypothèques de Rodez (Aveyron), le 20/09/1966 , volume 2787 n° 44.

Article 2.-

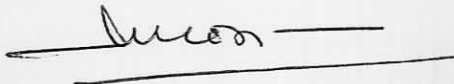
Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Aveyron.

Article 3.-

Il sera notifié au Secrétaire Général du département, au Maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales
de Midi-Pyrénées
Par intérim

27 avril 1994



Michel COUGUL